

**« LA SCIENCE ENTRE DÉLIBÉRATION SOCIALE ET DÉCISION POLITIQUE :
QUELS DÉBATS POUR L'EXPERTISE ? »**

Note de synthèse

par François **COLLART-DUTILLEUL**

et Marie-Françoise **CHEVALLIER-LE GUYADER**

La séance « La science entre délibération sociale et décision politique : quels débats pour l'expertise ? » propose une analyse des dynamiques qui traversent le triangle formé par les trois pôles que sont l'expertise scientifique, la délibération sociale et la décision politique. Elle donne suite à deux autres séances en 2020 centrées sur des dimensions complémentaires de ces relations science-société, « Post-vérité, stratégie de doute ; quels impacts sur l'expertise ? » puis « Science et confiance : une question renouvelée ? ». Face aux difficultés à corréler expertise et débat public, surtout quand cela doit déboucher sur une décision politique, l'Académie, qui réunit en son sein et avec ses partenaires, tous les acteurs nécessaires à un débat social, scientifique et politique documenté, souhaite contribuer ainsi à apporter des réponses à cet enjeu

Heinz Wismann dans son intervention « Connaissance et intérêt : jalon pour un débat ouvert » propose une réflexion sur l'éthique de l'expertise scientifique à partir des travaux du sociologue Max Weber puis du philosophe Jürgen Habermas, développés respectivement dans des contextes marqués par la première puis la seconde guerre mondiale. C'est ainsi que, face à l'inadéquation entre des visées militaires d'un autre âge et des moyens techniques sans pareil tels la mitrailleuse, liés à la société industrielle de l'armement de l'époque, Max Weber proposa dans ses conférences de 1917 et 1919, « Le métier et la vocation du Savant » et « Le métier et la vocation du Politique », de doubler l'éthique de la conviction par une éthique de la responsabilité, qui marque encore aujourd'hui nos approches, notamment par la distinction qu'il introduit entre la méthode ou la profession et la finalité dans les domaines scientifique comme politique. Quant à Jürgen Habermas, c'est l'éthique du discours qu'il propose, en complément de la démarche de responsabilité, redonnant force à l'aspect « civique » de l'examen contradictoire des raisons invoquées pour légitimer les décisions d'agir. Le débat d'idées, l'argumentation retrouvent toute leur fonction grâce à l'introspection éthique du discours et le passage d'une analyse centrée sur les conséquences à celle des prémisses. Il est clair, ayant entendu l'intervention de Heinz Wismann, que l'académie est en même temps au cœur de l'éthique de conviction, de l'éthique de responsabilité et de celle du discours. Nous sommes aussi parfois sous la tentation de parler de la science comme politique et pas seulement comme profession. Nul doute que notre réflexion en section doit se poursuivre et que nous devons interroger chaque fois méthode et finalités.

C'est d'ailleurs à cela aussi que nous ont invité Laurent Thévenot et Audrey Richard-Ferroudji dans leur intervention « Qu'apportent les citoyens aux processus de décision ? Pluralité des

formats de participation et composition d'une décision ». Si l'académie a une activité scientifique, il s'agit d'une activité reliée à d'autres mondes avec lesquels elle est en tension, comme la technique, l'industrie ou le marché. D'où l'importance toute particulière d'une grande attention à la méthode. Cette méthode, dont le débat public fait partie, met sur la table des biens communs à côté des intérêts individuels, conduisant à interroger des valeurs, à affronter des interdépendances. Et cela peut se faire dès lors que le débat public agit comme une forme de solidarité civique, assise sur des engagements de citoyens qui ouvrent la délibération à des voix beaucoup plus variées et diversifiées que celles entendues dans les enceintes institutionnelles. Concrètement, cela appelle des dispositifs de débat très précis, mettant clairement en lumière les enjeux, s'inscrivant dans un pas de temps et pouvant prendre des formes très diverses. Le débat public, très précisément organisé, met en lumière la pluralité de conception du bien commun, des enjeux, des valeurs et des formats de preuve.

Cette approche devrait profondément modifier les habitudes institutionnelles qui, comme le rappelle Paul Vialle en introduction de la table ronde, sont solidement assises sur des positions séparées des experts et des décideurs, ces derniers ayant besoin des premiers pour sécuriser les décisions et leur responsabilité. Les grandes crises sanitaires en ont montré l'utilité, alors qu'elle est de nature différente de l'expertise judiciaire. Ces crises ont d'ailleurs surtout montré que l'expertise ne vaut que si elle s'appuie sur des compétences avérées, sur une collégialité qui n'exclut aucun avis, sur la transparence par rapport à d'éventuels liens d'intérêt, et sur l'indépendance individuelle et collective des membres par rapport aux autorités et groupes de pression, lors de leur nomination comme lors de leurs délibérations. Il reste que, vu depuis les institutions publiques et les décideurs, la délibération sociale reste un point faible, et que son lien avec l'expertise est souvent conflictuel, l'une et l'autre s'appuyant sur des légitimités différentes.

En réalité, comme le précisera Jean Jouzel avec l'exemple de la Convention citoyenne pour le climat, le point le plus faible est peut-être le lien maltraité entre la délibération sociale et les décideurs. Les citoyens se trouvent ainsi pris un peu comme des amateurs entre la science comme profession et la politique comme profession, ce qui nous renvoie aux conférences de Max Weber dont Heinz Wismann nous a aussi entretenu.

Ce rapport entre professionnels n'est d'ailleurs pas aussi clair qu'on pourrait le penser. Comme le rappelle Jean Yves Le Déaut, nuancant les propos de Paul Vialle, la science est longtemps restée subsidiaire pour les décideurs qui ont peu à peu évolué sous la pression des crises. Mais les politiques ont parfois tendance à instrumentaliser la science pour justifier leurs décisions. Il faut dire, et Jean-Yves Le Déaut s'en fait l'écho, que le citoyen, pris entre les savoirs de la science et les croyances qui courent sur les réseaux sociaux, a moins confiance dans les experts. Cette confiance dégradée vient pour une part de ce que les décideurs, comme les scientifiques, mettent si souvent l'accent sur le risque, qu'ils veulent avant tout réduire, qu'on oublie les bénéfices possibles d'une innovation ou d'une technique en débat. Cet équilibre à trouver entre risques et bénéfices requiert, de l'avis de Jean Yves Le Déaut, de développer très tôt une éducation des enfants aux conditions du débat et à prendre conscience de la distinction à y faire entre les savoirs et les opinions.

A dire vrai, on comprend bien, avec Jean Jouzel, que ces défauts sont évitables pour peu qu'on soit attentif à respecter les trois angles du triangle que composent l'expertise, la délibération sociale et la décision politique. L'exemple du GIEC montre bien que l'expertise est

efficace et donne confiance aux citoyens lorsque les scientifiques s'investissent pleinement et qu'on le leur reconnaît, lorsque leur activité est réellement collective, que les avis sont soumis à un double processus très strict de révision et d'adoption. Même si les pays peinent à mettre en œuvre les conclusions du GIEC, le travail de qualité qui y est fait impacte les politiques par l'adhésion des citoyens. Encore faut-il que les citoyens se voient reconnaître pleinement une place. C'était le cas pour la Convention citoyenne sur le climat. Sans doute, précise Jean Jouzel, le rapport entre citoyens et experts a été extrêmement fructueux et respectueux des savoirs techniques comme des savoirs d'usage, notamment grâce à la pertinence d'un comité de gouvernance. En revanche, le lien entre la délibération sociale et la décision s'est avéré très décevant car les engagements politiques de transmission des recommandations à l'Assemblée nationale n'ont pas été tenus à la hauteur attendue.

Dès lors, faut-il désespérer de trouver le bon équilibre entre les trois pointes du triangle ? Jean François Molle pense que c'est possible de réussir, appuyé sur son expérience du travail mené par l'académie sur les pollinisateurs. Mais il pose une condition qui peut surprendre en disant que la transparence de l'expertise et de la délibération n'est pas forcément une qualité. Il s'en explique en évoquant précisément la situation de l'académie qui réunit de multiples acteurs représentants des intérêts différents. Or il s'agit d'éviter de se limiter à juxtaposer les points de vue et les intérêts de chacun pour parvenir à une synthèse autour d'un socle commun à ces différents acteurs. Or pour parvenir à ce résultat, il est essentiel que la parole soit libre et que chaque acteur ne reste pas enfermé dans la position de son organisation. Cette liberté de parole peut justifier le huis clos. C'est d'ailleurs sur cette base, mais institutionnalisée et officialisée que le Conseil National de l'Alimentation a été créé, rappelle François Collart-Dutilleul. Il réunit en effet en son sein toutes les catégories d'acteurs qui concourent à l'activité agricole, à la production alimentaire et à la consommation. Or alors que chaque acteur vient autour de la table avec ses intérêts clairement indiqués, la finalité est de trouver un consensus sur des sujets communs relatifs à l'agroalimentaire. Et la méthode mise en œuvre par le CNA, s'est récemment enrichie d'une confrontation avec des avis citoyens qui sont pleinement pris en compte et sur lesquels le CNA a une obligation de retour.

Pour autant, ces différents modèles de délibération associant experts et citoyens ne permettent pas d'éviter certains inconvénients que mettent bien en lumière les groupes chargés de la prospective. Comme l'indique Marie De Lattre-Gasquet, le triangle de la prospective relie l'anticipation, l'appropriation et la décision. L'anticipation permet de choisir entre plusieurs futurs possibles. Et elle est fondée sur l'appropriation de la question par des experts de toute nature, scientifiques, industriels... Or ces deux aspects de la prospective posent doublement problème au stade de la décision. Selon l'analyse de Marie De Lattre-Gasquet, le décideur attend qu'on lui préconise des mesures à prendre et des mesures à éviter. La généralité des futurs possibles ne lui suffit pas, tandis que les experts ne peuvent pas endosser la fonction de décideur en allant jusqu'à la préconisation de mesures concrètes. La difficulté, qui traverse en réalité toutes les formes de débat, réside dans le risque de confusion des fonctions des trois pointes du triangle : analyser comme scientifiques et non comme citoyens, faire état des expériences des citoyens sans que ceux-ci se considèrent comme des scientifiques et sans attendre que les décideurs suivent automatiquement leurs avis, laisser aux décideurs la responsabilité de la décision, sans y renoncer comme c'est parfois le cas, ce que Jean-Yves Le Déaut a aussi pointé. Le second problème de l'analyse

prospective, c'est que le décideur commanditaire de l'avis n'est pas toujours le décideur qui reçoit l'avis compte tenu de la brièveté du temps politique.

Dans son regard d'étonnement à l'issue des échanges, Mathias Girel relève quelques un des points évoqués par les intervenants : que la délibération sociale est souvent dans un angle mort et en même temps que le huis clos peut être un atout pour que les acteurs du débat ne s'auto censurent pas. Différents exemples qui ont illustré les interventions montrent aussi à quel point le temps du politique et le temps du débat sont différents, ce qui peut occasionner des désillusions ou des pertes de confiance.

Mais fondamentalement, pour Mathias Girel, il ressort des différentes interventions qu'il n'y a pas une forme modèle de débat. Cette diversité des formes n'exclut pas la nécessité de veiller à une éthique du discours en mettant chaque débat à l'épreuve de ses propres conditions de validité. D'où l'importance de bien repérer, dans l'organisation de chacun d'eux, les "entorses éthiques" susceptibles de fausser le discours et, par conséquent, l'expertise des scientifiques, la confiance des citoyens et la décision prise par le politique.